

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Documents comptables

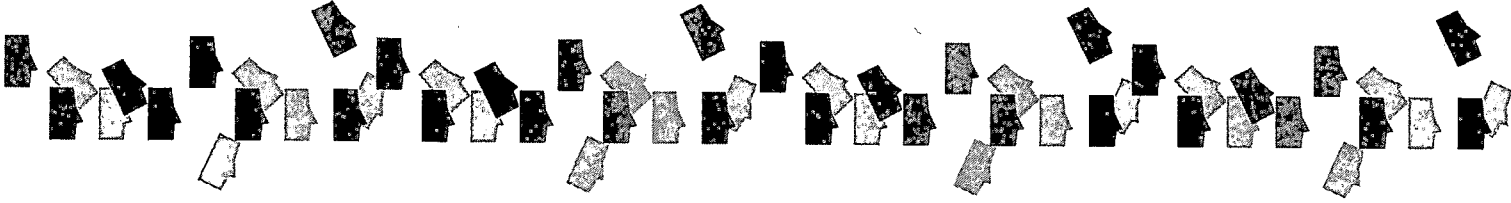
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00380 Numéro SIREN : 899 659 650 Nom ou dénomination : AB DEVELOPPEMENT
--

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2023 sous le numéro de dépôt 5078



SASU AB DEVELOPPEMENT

9 B RUE ROBERT FOUILLET

53810 CHANGE

COMPTES ANNUELS DEPOT AU GREFFE

Exercice au 31/12/2022

Agence

185 IMPASSE AMPERE

53100 MAYENNE

02.43.32.00.33

531000406 - 150 - 10609

304544

*Extrait certifié conforme
par la gérance*



CERFRANCE

entreprendre, ensemble

Association de Gestion et de Comptabilité de Mayenne - Sarthe

Ass. loi 1901-Siret 786 249 441 00183-APE 741C-N° TVA:14786249441

AB

Bilan

BILAN ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains	13 413		13 413
Constructions	120 719	9 475	111 244
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations	15		15
Créances rattachées aux participations	500		500
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	134 647	9 475	125 172
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	383		383
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	6 616		6 616
Charges constatées d'avance (3)			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	6 999		6 999
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	141 646	9 475	132 171
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan

BILAN PASSIF	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES	
Capital	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Ecart de réévaluation	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-489
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	511
AUTRES FONDS PROPRES	
Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES (1)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	126 805
Emprunts et dettes financières diverses (3)	3 217
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	1 638
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance (1)	
TOTAL DETTES	131 660
Ecart de conversion passif	
TOTAL GENERAL	132 171
(1) Dont à plus d'un an (a)	117 249
(1) Dont à moins d'un an (a)	14 412
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	21 738		21 738
Chiffre d'affaires net	21 738		21 738
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			
Total produits d'exploitation (I)			21 738
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variations de stock			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variations de stock			
Autres achats et charges externes (a)			7 861
Impôts, taxes et versements assimilés			2 726
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et dépréciations :			
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 475
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			
Total charges d'exploitation (II)			20 062
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 676
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
De participation (3)			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			
Autres intérêts et produits assimilés (3)			
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers (V)			
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées (4)			2 166
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total charges financières (VI)			2 166
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-2 166
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-489

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022
Produits exceptionnels	
Total des produits (I+III+V+VII)	21 738
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	22 227
BENEFICE OU PERTE	-489

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU SASU AB DEVELOPPEMENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 132 171 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 489 euros.

L'exercice a une durée de 20 mois, recouvrant la période du 18/05/2021 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Règles et méthodes comptables**Titres de participations**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		134 132		134 132
Immobilisations financières		515		515
Total		134 647		134 647
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		9 475		9 475
Immobilisations financières				
Total		9 475		9 475
ACTIF NET				125 172

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		134 132	515	134 647
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		134 132	515	134 647
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 883 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	500		500
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	383	383	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	883	383	500
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat : produits à recevoir	283
Total	283

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice		
Titres émis pendant l'exercice	100	10,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 131 660 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	126 805	9 556	35 828	81 420
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 658	1 658		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales	1 638	1 638		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 559	1 559		
Produits constatés d'avance				
Total	131 660	14 412	35 828	81 420
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	139 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 595			
(**) Dont envers les associés	1 559			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 559 euros.

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Intérêts courus sur emprunts	58
Total	58

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30/06/2023

AB DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital Social : 1 000.00 euros
Siège Social : 9B, Rue Robert Fouillet
53810 CHANGE
RCS de LAVAL N° : 899 659 650

L'an deux mil vingt-trois,
Le trente juin.

Monsieur BRAULT Alexandre, président, seul associé, a pris notamment les décisions suivantes statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 :

DECISION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'associé unique décide d'affecter le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	-489.37€
Affectation au compte « Report à nouveau »	-489.37€

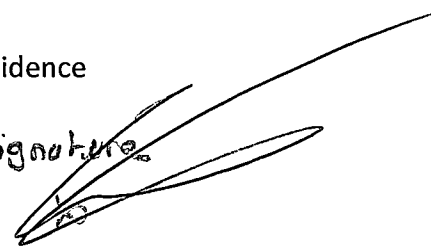
En conséquence de l'affectation décidée ci-dessus, le solde du compte report à nouveau s'élève à -489.37 € et les capitaux propres s'élèvent à 510.63 €.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence

Signature



AB

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30/06/2023

AB DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital Social : 1 000.00 euros
Siège Social : 9B, Rue Robert Fouillet
53810 CHANGE
RCS de LAVAL N° : 899 659 650

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin.

Monsieur BRAULT Alexandre, président, seul associé, a pris les décisions suivantes statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des charges et dépenses non déductibles le cas échéant,
- Affectation et répartition du résultat,
- Approbation du compte courant d'associé,
- Etat des conventions réglementées,
- Pouvoir et accomplissement des formalités.

DECISION N° 1 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

L'associé unique, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables (Grand livre, Inventaire, Annexe) et en particulier du bilan et du compte de résultat, tels qu'il les a établis, approuve les comptes de l'exercice. L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Ces documents font ressortir un résultat social de – 489.37 €.

DECISION N° 2 : APPROBATION DES DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES

L'associé unique, statuant en application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, constate l'absence de dépenses et de charges visées à l'article 39 alinéas 4 et 5 du même code.

DECISION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	-489.37€
Affectation au compte « Report à nouveau »	-489.37€

En conséquence de l'affectation décidée ci-dessus, le solde du compte report à nouveau s'élève à -489.37 € et les capitaux propres s'élèvent à 510.63 €.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

DECISION N° 4 : APPROBATION DU COMPTE COURANT D'ASSOCIE

ETAT DU COMPTE COURANT (extrait GRAND LIVRE)

	Monsieur BRAULT Alexandre
Compte courant associé au 31/12/2022	1558.86 €

L'associé unique prend acte du solde du compte courant d'associé en son nom dans les livres comptables de la société. Il n'a pas été productif d'intérêts.

DECISION N° 5 : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

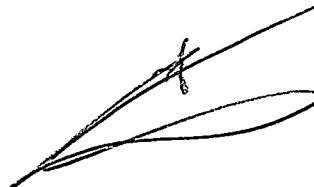
- Montant du compte courant associé de Monsieur BRAULT Alexandre, président et associé unique au 31/12/2022 : 1 558.86 €.

DECISION N° 6: POUVOIR POUR LA REALISATION DES FORMALITES

L'associé unique a tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités consécutives aux présentes décisions et notamment le dépôt des comptes au greffe de commerce de LAVAL.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de délibération.

Monsieur BRAULT Alexandre



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30/06/2023

AB DEVELOPPEMENT
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital Social : 1 000.00 euros
Siège Social : 9B, Rue Robert Fouillet
53810 CHANGE
RCS de LAVAL N° : 899 659 650

L'an deux mil vingt-trois, le trente juin.

Monsieur BRAULT Alexandre, président, seul associé, a pris les décisions suivantes statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, comptes de résultat, annexe) de l'exercice clos le 31/12/2022.

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- Approbation des charges et dépenses non déductibles le cas échéant,
- Affectation et répartition du résultat,
- Approbation du compte courant d'associé,
- Etat des conventions réglementées,
- Pouvoir et accomplissement des formalités.

DECISION N° 1 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

L'associé unique, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables (Grand livre, Inventaire, Annexe) et en particulier du bilan et du compte de résultat, tels qu'il les a établis, approuve les comptes de l'exercice. L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Ces documents font ressortir un résultat social de – 489.37 €.

DECISION N° 2 : APPROBATION DES DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES

L'associé unique, statuant en application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, constate l'absence de dépenses et de charges visées à l'article 39 alinéas 4 et 5 du même code.

DECISION N° 3 : AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE **-489.37€**

Affectation au compte « Report à nouveau » **-489.37€**

En conséquence de l'affectation décidée ci-dessus, le solde du compte report à nouveau s'élève à -489.37 € et les capitaux propres s'élèvent à 510.63 €.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

DECISION N° 4 : APPROBATION DU COMPTE COURANT D'ASSOCIE

ETAT DU COMPTE COURANT (extrait GRAND LIVRE)

	Monsieur BRAULT Alexandre
Compte courant associé au 31/12/2022	1558.86 €

L'associé unique prend acte du solde du compte courant d'associé en son nom dans les livres comptables de la société. Il n'a pas été productif d'intérêts.

DECISION N° 5 : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- Montant du compte courant associé de Monsieur BRAULT Alexandre, président et associé unique au 31/12/2022 : 1 558.86 €.

DECISION N° 6: POUVOIR POUR LA REALISATION DES FORMALITES

L'associé unique a tous pouvoirs pour accomplir toutes formalités consécutives aux présentes décisions et notamment le dépôt des comptes au greffe de commerce de LAVAL.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de délibération.

Monsieur BRAULT Alexandre

